



N° 19-2023 VSR

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de La Ville de LONGWY :

VU les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion d'une réparation de branchement d'assainissement, 5 avenue de Saintignon à Longwy, effectuée par l'entreprise SUEZ, il y a lieu de prendre diverses dispositions concernant la circulation dans la commune.

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : le vendredi 20 Janvier 2023 de 8 H à 18 H, la circulation sera interdite dans le sens Gouraincourt – Longwy du giratoire reliant les rues Emile Thomas et Alfred Mézières jusqu'à l'intersection avec la rue des Récollets.

La route sera barrée sur cette portion avec une déviation vers la rue Emile Thomas et la rue du Colonel Merlin. L'autre sens de circulation ne sera pas impacté par la déviation et la circulation se fera normalement.

ARTICLE 2 : la signalisation sera mise à disposition par le service Voirie de la Ville et mis sur place. L'entreprise SUEZ sera chargée de la mise en place des barrières et du panneau de déviation le temps des travaux. Elle sera chargée également de retirer la signalisation et le panneau de déviation une fois l'intervention terminée.

ARTICLE 3 : les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Longwy.

ARTICLE 6 : conformément à l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy 5 place de la Carrière – 54000 NANCY dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 : Monsieur le Maire de la Commune de Longwy, Messieurs le Commissaire de Police de Longwy et les policiers municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A LONGWY, LE 18 JANVIER 2023

POUR LE MAIRE,
L'ADJOINTE DELEGUEE AUX TRAVAUX,



Sylvie BALON

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – ZAC du Petit Brouil – Zone N1 - 54401 LONGWY CEDEX

Téléphone : 03 82 89 88 84 - Télécopie : 03 82 89 58 16

courriel : service.technique@mairie-longwy.fr - site internet : <http://www.mairie-longwy.fr>